



AFFAIRE N° 18

ZONE D'ACTIVITES DE LA JAMAIQUE EN RIVE GAUCHE  
DE LA RIVIERE DES PLUIES

ETUDE HYDRAULIQUE

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage de créer une Zone d'Activités sur le terrain situé en rive gauche de la Rivière des Pluies, à l'aval du Pont de Gillot.

Pour permettre d'évaluer les risques d'inondations de la zone concernée lors des crues de la Rivière des Pluies, il convient d'établir une étude hydraulique qui déterminera, en particulier, la nature des ouvrages de protection à réaliser.

Le coût de l'étude est évalué à 120 000 F, et sera financé de la façon suivante :

- Subvention de l'Etat .....	50 % .....	60 000 F
- Subvention de la Région .....	10 % .....	12 000 F
- Subvention du Département .....	10 % .....	12 000 F
- Participation de la Commune .....	30 % .....	36 000 F

120 000 F

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le principe de l'étude ;
- de m'autoriser à solliciter auprès des instances nationales, régionales et départementales, l'inscription de cette étude au titre du programme pluriannuel d'endiguement des ravines et l'attribution des subventions correspondantes.



LE MAIRE : Y a-t-il des intervenants ? Oui, Monsieur LEGROS.

M. LEGROS A. : Je suppose qu'il s'agit là d'une petite compensation. La Région et le Département, nous l'avons vu tout à l'heure, interviennent pour nous aider à aménager le Parc Urbain pour la visite du Pape, pour 1 000 000 F respectivement. Concernant l'étude hydraulique dont il est question ici, il nous est demandé de participer à hauteur de 30 %. En principe, ce type d'opération est financé à 100 % par le Département.

Je suppose donc que cela constitue une petite compensation, que le Département rattrape quelque peu le financement qu'il a mis en place dans le cadre de la visite papale.

LE MAIRE : Vous pouvez, en effet, prendre connaissance des pourcentages de participation des différents intervenants. Pour la Commune, le montant correspondant est de 36 000 F. Il s'agit là d'une bonne compensation, en effet !...

M. LEGROS A. : Il s'agit d'une partie seulement.

Quoi qu'il en soit, les crédits d'études hydrauliques sont à la charge du Département en intégralité.

LE MAIRE : Bien.

M. GERARD M. : Cela n'est pas "bien" !...

LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? (ensemble des Conseillers présents).

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

